

AVIS N° AV-2016-112

Evénement

Actualisation mensuelle des volumes appliqués aux programmes de rachat

- OBJET DE L'AVIS

Condition de volume appliquée aux programmes de rachat en bourse

- REFERENCES

Vu le dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993, modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 relatif à la Bourse des Valeurs, et notamment ses articles 4, 7bis et 19ter,

Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 modifié et complété par l'arrêté du Ministre de l'économie et des Finances n°1156-10 du 7 avril 2010 et n°30-14 du 6 janvier 2014, notamment son chapitre 12;

Vu les dispositions de la circulaire de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, modifiée le 8 avril 2013, relatives aux modalités de mise en œuvre des programmes de rachat et notamment celles concernant la quantité quotidienne maximale à ne pas dépasser dans le cadre des programmes de rachat.

- ARTICLE 1

Sur la base des statistiques du mois de juin, les quantités quotidiennes maximales à ne pas dépasser dans le cadre des programmes de rachat sont comme suit :

AFMA	500	ITISSALAT AL-MAGHRIB	12.466
AFRIC INDUSTRIES SA	500	JET CONTRACTORS	500
AFRIQUIA GAZ	500	LABEL VIE	500
AGMA LAHLOU-TAZI	500	LAFARGE CEMENTS	500
ALLIANCES	673	LESIEUR CRISTAL	1.196
ALUMINIUM DU MAROC	500	LYDEC	1.114
ATLANTA	634	M2M Group	500
ATTIJARIWAFI BANK	32.125	MAGHREB OXYGENE	500
AUTO HALL	500	MAGHREBAIL	500
AUTO NEJMA	500	MANAGEM	1.737
AXA CREDIT	500	MAROC LEASING	500
BALIMA	500	MED PAPER	2.193
BCP	93.983	MICRODATA	500

BMCE BANK	15.971	MINIERE TOUISSIT	500
BMCI	500	NEXANS MAROC	500
BRASSERIES DU MAROC	500	OULMES	500
CARTIER SAADA	500	PROMOPHARM S.A	500
CDM	2.934	REALIS. MECANIKES	500
CENTRALE DANONE	500	REBAB COMPANY	500
CIH	4.926	RESIDENCES DAR SAADA	500
CIMENTS DU MAROC	500	RISMA	500
COLORADO	500	S.M MONETIQUE	500
COSUMAR	5.946	SAHAM ASSURANCE	500
CTM	500	SALAFIN	500
DARI COUSPATE	500	SAMIR	500
DELATTRE LEVIVIER MAROC	500	SMI	500
DELTA HOLDING S.A	1.214	SNEP	500
DIAC SALAF	500	SONASID	500
DISWAY	500	SOTHEMA	500
DOUJA PROM ADDOHA	76.639	STOKVIS NORD AFRIQUE	566
ENNAKL	500	STROC INDUSTRIE	500
EQDOM	500	TAQA MOROCCO	500
FENIE BROSSETTE	500	TASLIF	853
HOLCIM (Maroc)	500	TIMAR	500
HPS	500	TOTAL MAROC	500
IB MAROC.COM	500	UNIMER	500
INVOLYS	500	Wafa ASSURANCE	500
		ZELLIDJA S.A	500

- ARTICLE 2

Le présent avis abroge et remplace l'avis 68/16.

- ARTICLE 3

Le présent avis entrera en application à compter du 04/07/2016.